



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

---

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**2006**

## Avant-propos

Au cours de l'année 2006, la Direction Générale des Impôts a principalement œuvré à moderniser le système fiscal marocain, améliorer le rendement fiscal et rapprocher l'administration des usagers.

Déclinés en plans d'actions au niveau des services centraux et des services déconcentrés, les principaux objectifs stratégiques pour l'année 2006 ont porté sur :

- ▶ la codification de la législation fiscale, la poursuite de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée et la réforme de l'impôt sur le revenu ;
- ▶ La mobilisation des recettes fiscales et la lutte contre la fraude fiscale ;
- ▶ L'amélioration de la qualité des prestations fournies aux usagers ;
- ▶ L'utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- ▶ La modernisation de la gestion interne.

Au plan législatif, l'année 2006 a connu deux événements majeurs : la codification de la législation fiscale par l'élaboration du code général des Impôts, la refonte du barème de l'impôt sur le Revenu et la poursuite de la réforme de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Les recettes fiscales, pour leur part, ont enregistré un montant record de 74.342 MDHS avec une progression de 18,7 % par rapport à l'année 2005 et une nette amélioration de la part des Impôts directs dans le total des recettes passée de 38,9% en 2005 à 39,5% en 2006.

Relevons, à cet égard, pour la première fois dans l'histoire fiscale marocaine, les recettes de l'impôt sur les sociétés (24.796 MDHS) ont dépassé celles de l'impôt sur le revenu (23.927 MDH).

Au niveau des structures de la Direction Générale des Impôts, l'effort est essentiellement porté sur l'organisation des services en fonction du type et de la taille du contribuables afin d'instaurer une gestion de proximité et l'améliorer le service rendu à l'usager.

L'attention est également portée sur la mise en place d'une gestion moderne de l'information, utilisant des technologies innovantes et assise sur des procédures simplifiées avec notamment la mise en chantier cette année du Système Intégré de Taxation, base de donnée nationale qui permettra d'améliorer sensiblement l'efficacité des fonctionnaires et la qualité de leurs prestations.

S'agissant du management interne, il est principalement tourné vers une meilleure gestion des emplois et des compétences, la multiplication des actions de formation et la mise à niveau au regard des meilleurs systèmes au niveau international à travers un large réseau de coopération.

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I : Moderniser le système fiscal.....</b>	<b>6</b>
I. Législation fiscale .....	6
A. Elaboration du rapport sur les dépenses fiscales.....	7
B. Poursuite de la réforme de la TVA.....	7
C. Edition du Code Général des Impôts .....	8
D. Réforme de la vignette automobile et des droits de timbre .....	11
E. Réforme de la fiscalité locale .....	11
II. Coopération internationale .....	12
A. Conventions fiscales internationales .....	12
B. Coopération fiscale .....	12
<b>CHAPITRE II : Mobiliser les recettes fiscales et lutter contre la fraude ....</b>	<b>14</b>
I. Bonne progression des recettes fiscales.....	14
A. Impôt sur les sociétés.....	15
B. Impôt sur le Revenu .....	15
C. Taxe sur la valeur ajoutée .....	15
D. Droits d'enregistrement et du timbre.....	15
II. Poursuite de la prise en charge du recouvrement.....	16
III. Amélioration du contrôle fiscal .....	17
A. Mesures d'ordre législatif.....	17
B. Mesures d'ordre administratif.....	19
<b>CHAPITRE III : Améliorer le service rendu à l'utilisateur .....</b>	<b>20</b>
I. Réorganisation des Directions Régionales des Impôts .....	20
II. Télé service Simpl-TVA .....	21
III. Autres télé services .....	22
IV. Information.....	22
A. Relations publiques.....	22
B. Relations avec la presse .....	23

C. Publications.....	23
D. Internet.....	24
<b>CHAPITRE IV : Moderniser le système d'information .....</b>	<b>25</b>
I. Projet SIT .....	25
II. Equipements informatiques .....	26
<b>CHAPITRE V : Mettre en valeur les ressources humaines .....</b>	<b>27</b>
I. Recrutement .....	27
II. Formation.....	28
III. Gestion prévisionnelle des ressources humaines .....	29
IV. Action Sociale.....	30
V. Communication interne .....	31
A. Rencontres d'information et de sensibilisation .....	31
B. Journée du fiscaliste .....	31
C. Mesinfos .....	31
D. Site intranet.....	32
E. Portail documentaire .....	32

## CHAPITRE I : MODERNISER LE SYSTEME FISCAL

### I. LEGISLATION FISCALE

La loi de finances préparée courant 2006 et mise en place le 1er janvier 2007 a été marquée par l'adoption du code général des impôts (CGI) qui constitue l'aboutissement des travaux d'harmonisation, de simplification et d'aménagement des textes fiscaux, menés suivant une démarche progressive depuis 1999.

Ce code a permis de codifier dans un seul texte l'ensemble des dispositions relatives à l'assiette, au recouvrement et aux procédures fiscales en matière d'impôt sur les sociétés (IS), d'impôt sur le revenu (IR), de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'enregistrement (D.E).

L'apport principal de la loi de Finances 2007 en matière fiscale concerne les axes suivants :

- ▶ l'élaboration du rapport sur les dépenses fiscales ;
- ▶ la poursuite de la réforme de la TVA ;
- ▶ l'édition du Code Général des Impôts ;
- ▶ la réforme de la vignette automobile et des droits de timbre.

## A. Elaboration du rapport sur les dépenses fiscales

Tableau 1 : Evolution du nombre des mesures dérogatoires

Impôts	Evaluation en 2005			Evaluation en 2006			Variation 06/05	
	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Recens.	Evaluat.
TVA	111	33%	60	138	34%	82	24%	38%
IS	56	17%	17	85	21%	23	52%	35%
IR	68	20%	7	74	18%	13	9%	86%
DET	93	28%	9	99	24%	32	6%	256%
TIC	7	2%	7	7	2%	7	-	-
Dts de douane	2	1%	2	2	0,5%	2	-	-
Total	337	100%	102	405	100%	159	20%	57%

Le tableau ci-dessus montre une augmentation entre 2005 et 2006 de 20% des mesures recensées. 159 mesures dérogatoires ont fait l'objet d'évaluation en 2006 contre 102 mesures en 2005, soit 56% de plus.

Tableau 2 : Evaluation des mesures dérogatoires

Libellé	2005	2006	Variation 06/05
Nombre de mesures	337	405	20%
Mesures évaluées	102	159	57%
Montant en millions de DH	15 457	21 456	39%

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2006 s'élève à 21.456 millions DH en 2006 contre 15.457 millions DH en 2005, soit une augmentation de 39%. Au titre de l'année 2006, la part des dépenses fiscales dans le PIB est de 3,7%.

Par rapport aux recettes fiscales, les dépenses fiscales représentent 17%.

## B. Poursuite de la réforme de la TVA

La réforme de la TVA entamée en 2005 a été poursuivie au titre de la loi de finances pour l'année 2007 dans le sens du renforcement de sa neutralité et de son efficacité, à travers l'élargissement de l'assiette, la réduction des exonérations et le réaménagement de la taxation de certains produits et services.

## C. Edition du Code Général des Impôts

L'élaboration du Code Général des Impôts a été réalisée sur plusieurs étapes :

- ▶ de 1999 à 2003, des mesures ont été introduites pour :
  - l'harmonisation de la législation fiscale avec l'environnement juridique ;
  - la simplification des textes fiscaux et le recentrage de la fiscalité sur les impôts synthétiques par la suppression de certains impôts.
- ▶ en 2004, la refonte des droits d'enregistrement a consisté en une restructuration du texte pour répondre aux impératifs d'harmonisation avec les autres impôts et taxes, l'allègement de la charge fiscale et le renforcement des garanties des contribuables ;
- ▶ en 2005, l'élaboration du livre des procédures fiscales constitue une étape décisive dans l'élaboration du CGI et le couronnement des travaux de simplification et d'harmonisation menés de 1999 à 2005. Ce livre a regroupé l'ensemble des règles de procédure, de contrôle et de contentieux, prévues par les textes régissant l'IS, l'IR, la TVA et les DE ;
- ▶ en 2006, l'élaboration du livre d'assiette et de recouvrement a consisté en:
  - le regroupement de l'ensemble des règles d'assiette et de recouvrement relatives à l'IS, à l'IR, à la TVA et aux DE ;
  - la restructuration du texte ;
  - l'harmonisation avec le droit des sociétés et la loi comptable.
  - l'introduction de nouvelles dispositions visant notamment la prise en charge du recouvrement de l'IR par la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'extension à l'IR de la télédéclaration et du télépaiement prévus en matière d'IS et de TVA ;
- ▶ en 2007, l'édition du Code Général des Impôts est le couronnement des travaux de simplification et d'harmonisation entamés depuis 1999.

Les principales caractéristiques de ce code sont :

- l'instauration d'un seul référentiel fiscal et l'abrogation de toutes les mesures fiscales prévues par des textes particuliers ;



- l'adoption d'une nouvelle architecture permettant une lecture aisée des dispositions fiscales ;
- la réduction du corpus d'articles de la législation fiscale de 415 à 248 articles seulement.

Les nouvelles mesures introduites dans le cadre de ce code concernent essentiellement les entreprises, les particuliers et les procédures fiscales.

## **1- Mesures concernant l'entreprise**

- ▶ la prorogation jusqu'au 31 décembre 2007 des avantages fiscaux accordés aux entreprises qui s'introduisent en bourse ;
- ▶ la prorogation de 10 à 20 ans du délai d'application du taux réduit de 8,75% (IS) et l'abattement de 80% (IR) pour les entreprises installées dans les zones franches d'exportation ;
- ▶ la taxation en matière d'IS au taux de 39,6% au lieu de 35% des sociétés de crédit-bail;
- ▶ la simplification des obligations déclaratives des sociétés non résidentes ;
- ▶ l'exigibilité de la TVA sur les opérations afférentes aux prêts et avances consentis par le Fonds d'Equipement Communal (FEC) ;
- ▶ la limitation de l'exonération des biens d'équipement à 24 mois à compter du début d'activité ;
- ▶ la suppression de l'exonération en matière de TVA des Agences pour la promotion et le développement économique et social;
- ▶ l'obligation de déclaration des entreprises objet de redressement ou de liquidation judiciaire.

## **2- Mesures concernant les particuliers**

- ▶ le réaménagement du barème de l'impôt sur le revenu en procédant :

- au rehaussement du seuil de la tranche exonérée de 20.000 à 24.000 DH ;
  - à la modification des tranches intermédiaires et aux taux correspondants ;
  - à l'élargissement de la tranche supérieure de 60.000 à 120.000 DH, en lui appliquant le taux de 40% ;
  - à la réduction du taux marginal de 44 à 42%.
- ▶ l'externalisation de la restitution de la TVA aux personnes physiques non résidentes ;
- ▶ la réduction de 20 à 14% du taux applicable aux chauffe-eau solaires ;
- ▶ la limitation à 5 fois la superficie couverte, de l'exonération en matière d'IR/profit foncier et de la réduction des DE ;
- ▶ l'application du droit réduit en faveur des titres constitutifs de propriété d'immeubles ruraux (Moukia) dressés par les adoul dans le cadre d'une procédure d'immatriculation foncière ;
- ▶ le recouvrement de la vignette par les entreprises d'assurances selon les modalités fixées par arrêté du Ministre chargé des finances.

### **3- Mesures relatives aux procédures fiscales**

- ▶ l'institution du droit de constatation en vertu duquel l'administration peut :
- demander au contribuable de présenter les factures, les livres, les registres et les documents professionnels se rapportant aux opérations ayant donné ou devant donner lieu à facturation ;
  - et procéder à la constatation matérielle des éléments physiques de l'exploitation.
- ▶ l'augmentation de 25 à 30 du nombre des fonctionnaires, membres de la C.N.R.F.

## D. Réforme de la vignette automobile et des droits de timbre

Dans le cadre d'un meilleur service rendu aux usagers, de nouvelles dispositions légales ont amélioré l'application de la taxe spéciale sur les véhicules automobiles communément appelée la vignette.

Cette taxe était jusqu'alors délivrée sous forme de vignettes uniquement par les services de l'administration fiscale.

En s'inspirant des meilleures pratiques sur le plan international, la loi de finances a prévu l'externalisation de la débite de la vignette, notamment auprès des entreprises d'assurances, ce qui permet d'améliorer le service et également de réduire les coûts.

## E. Réforme de la fiscalité locale

La DGI a activement participé à l'élaboration du projet du texte de loi n° 47.06 relative à la fiscalité des collectivités locales, qui abroge et remplace la loi n° 30-89 relative à la fiscalité des collectivités locales et leurs groupements ainsi qu'aux différentes discussions menées au niveau du Parlement.

La réforme a pour but la mise en œuvre d'un système fiscal local simple, rationnel et efficace. Elle a apporté des aménagements importants par le biais de mesures visant :

- ▶ la réduction des taxes locales. Cette réduction a été opérée à travers :
  - La suppression de certaines taxes à faible rendement ou qui font double emploi avec les impôts d'Etat. Huit taxes ont ainsi été supprimées ;
  - La fusion de certaines taxes frappant la même assiette et portant sur le même domaine afin de parer aux doubles emplois. La principale mesure retenue, dans ce cadre, a consisté en l'intégration de la taxe urbaine professionnelle à l'impôt des patentes, ramenant ainsi le nombre de taxes locales à 2 au lieu de 3 pour les entreprises.
  - Le retrait du corps du texte de loi des droits et redevances qui n'ont pas un caractère fiscal.
- ▶ la simplification des procédures et la révision des textes juridiques ;

- ▶ l'adéquation de la fiscalité locale et de la fiscalité d'Etat tant au niveau de l'architecture des textes qu'à celle des procédures, avec notamment l'harmonisation des procédures relatives aux sanctions et majorations, au contrôle et vérification, à la notification, au droit de communication, au contentieux et à la rectification des impositions. De même, en matière de recouvrement, les dispositions du code de recouvrement des créances publiques sont applicables au niveau de la fiscalité locale.

L'application de cette réforme est prévue pour l'année 2008.

## **II. COOPERATION INTERNATIONALE**

### **A. Conventions fiscales internationales**

- ▶ Extension du réseau marocain de conventions fiscales internationales par l'entrée en vigueur en 2006 de 7 conventions, portant à 35 le nombre total des conventions fiscales conclues (Chine, République Tchèque, Turquie, Autriche, Malaisie, Koweït, Sénégal) ;
- ▶ Révision des anciennes conventions fiscales, dont une est entrée en vigueur (Roumanie) et deux autres ont été signées en 2006 (Finlande et Belgique).

### **B. Coopération fiscale**

- ▶ Renforcement de la coopération internationale de la DGI avec les administrations fiscales partenaires et les organisations internationales, afin de s'enquérir des meilleures pratiques internationales en matière fiscale et d'améliorer le profil professionnel des participants;
- ▶ La DGI a été sollicitée en 2006 par des administrations fiscales partenaires pour des visites d'information afin de présenter les aspects législatifs et organisationnels du système fiscal marocain.

- ▶ La DGI a activement contribué à la création de la branche marocaine de l'Association fiscale internationale, dont elle assure le Secrétariat général.
  
- ▶ Le Maroc a abrité un séminaire des Directeurs du CREDAF sur le thème: « le dispositif de lutte contre la fraude fiscale internationale ».
  
- ▶ La DGI a participé activement aux travaux de la deuxième réunion du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale qui ont abouti à la mise à jour du Modèle de convention fiscale des Nations Unies.

## **CHAPITRE II : MOBILISER LES RECETTES FISCALES ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE**

Les recettes fiscales ont connu une forte progression en 2006, favorisée notamment par la poursuite de la prise en charge du recouvrement par la DGI et les réalisations en matière de contrôle fiscal.

### **I. BONNE PROGRESSION DES RECETTES FISCALES**

En 2006, les recettes fiscales gérées par la D.G.I. ont atteint 74.342 MDHS contre 62.647 MDHS en 2005, soit un taux d'accroissement de 18,7 % (+11.695 MDHS) et un taux de réalisation des prévisions de la Loi de Finances de 119,6%.

La part de ces recettes dans le financement du budget est passée de 53% en 2005 à 56% en 2006.

Bien que les prévisions de recettes aient été élaborées en tenant compte de l'évolution des différents impôts et taxes et des projections en termes de taux de croissance de l'économie, les réalisations ont continué à dépasser les prévisions.

Il en est résulté, notamment, une forte compensation du recul des recettes tarifaires et une consolidation subséquente des recettes fiscales domestiques.

Les performances ainsi enregistrées traduisent le dynamisme de l'économie et révèlent également le renforcement de l'élasticité de ces impôts en réponse aux réformes entreprises tant sur le plan législatif qu'organisationnel.

Il va sans dire que cette évolution qui traduit l'apport des mesures législatives d'élargissement d'assiette et l'effort de l'administration, particulièrement au plan du contrôle fiscal, est également imputable au dynamisme de certains secteurs économiques et branches d'activités ainsi qu'au bon comportement des entreprises.

La part des Impôts directs dans le total des recettes est passée de 38,9% en 2005 à 39,5% en 2006.

La pression fiscale enregistrée en 2006 est de 21,5%.

### **A. Impôt sur les sociétés**

Les recettes au titre de l'IS ont atteint 24 796 MDHS en 2006 contre 19 371 MDHS, soit un taux d'accroissement de 28% (+5.425 MDHS).

Il convient de relever que, pour la première fois dans les annales de l'histoire fiscale au Maroc, les recettes de l'impôt sur les sociétés ont dépassé celles de l'impôt sur le revenu.

### **B. Impôt sur le Revenu**

Les recettes de l'IR sont passées de 22 878 MDHS en 2005 à 23 927 MDHS en 2006, soit un écart de 1 049 MDHS (+4,6 %).

### **C. Taxe sur la valeur ajoutée**

En 2006 les recettes au titre de la TVA sont passées de 12 767 MDH à 16 687 MDHS en 2006, soit une évolution positive de 30,7%.

L'année 2006 a enregistré un montant des remboursements de TVA de 3 014 MDHS.

### **D. Droits d'enregistrement et du timbre**

Les recettes au titre des droits d'enregistrement et du timbre ont connu un taux d'accroissement de 13,7 % (+875 MDHS) passant ainsi de 6 364 MDHS en 2005 à 7 239 MDHS en 2006.

Cette performance résulte principalement des droits d'enregistrement qui sont passés de 3 905 MDHS en 2005 à 4 625 MDHS en 2006, soit un taux d'accroissement de 18 % (+ 720 MDHS).

Les recettes au titre de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles (TSAVA) ont évolué de 3%, soit 1.209 MDHS en 2006 contre 1.170 MDHS en 2005.

#### Evolution des recettes (en millions de DHS) :

Désignation	Réalis. 2005	Réalis. 2006	Taux réalisation	En %
IMPOTS DIRECTS	43 516	50 416	122,9%	15,9%
dont IS	19 371	24 796	133,6%	28%
I.G.R	22 878	23 927	114,4%	4,6%
TVA à l'intérieur	12 767	16 686	110,7%	30,7%
D.E.T	6 364	7 239	119,6%	13,7%
<b>Total</b>	<b>62 647</b>	<b>74 342</b>	<b>119,6%</b>	<b>18,7</b>

## II. POURSUITE DE LA PRISE EN CHARGE DU RECOUVREMENT

La prise en charge du recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur les sociétés par les Recettes de l'Administration Fiscale a notamment pour objectifs d'assurer :

- ▶ le suivi des régularisations des retardataires;
- ▶ le suivi et le contrôle des déclarations du chiffre d'affaires et du résultat fiscal ;
- ▶ l'amélioration des applications informatiques ;
- ▶ la gestion des remboursements et restitutions ;
- ▶ la centralisation des opérations comptables et des saisies de données.

A fin 2006, la Direction générale des Impôts comportait 65 recettes assurant le recouvrement de la TVA et 40 recettes assurant le recouvrement de l'IS.



Directions Régionales	Recettes TVA	Recettes IS	Recettes IR
Casablanca	9	5	1
Rabat	3	1	1
Tanger	5	3	-
Agadir	6	1	-
Meknès	6	5	-
Fès	5	5	-
Oujda	7	3	-
El Jadida	4	3	-
Settat	8	6	-
Marrakech	4	3	-
Kénitra	7	4	-
Tetouan	1	1	-
Total	65	40	2

Recouvrement réalisé en 2006 (en millions de DHS) :

IMPOT	Recouvrement réalisé	Recettes globales	% de prise en charge
T.V.A.	18.666	19.701	95%
I.S	25.121	25.519	98%

### III. AMELIORATION DU CONTROLE FISCAL

Les résultats appréciables obtenus au fil des années par le contrôle fiscal sont le fruit de plusieurs mesures adoptées aussi bien au niveau législatif qu'au niveau administratif.

#### A. Mesures d'ordre législatif

Ces cinq dernières années, plusieurs mesures législatives ont contribué à l'amélioration de la performance du contrôle, notamment :

- ▶ octroi du droit de recours judiciaire à l'administration au même

titre que les contribuables, aussi bien sur les questions de fait que de droit, suite à la décision de la Commission Nationale du Recours Fiscal (CNRF) ;

- ▶ taxation des redressements acceptés tacitement par les contribuables dans le cadre des procédures de rectification des impositions ;
- ▶ adaptation de la durée de vérification à la taille de l'entreprise : 6 mois ou 12 selon que le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 50M de DH ;
- ▶ institution du droit au contribuable d'être assisté par un conseiller de son choix ;
- ▶ élargissement du champ d'investigation du contrôle aux comptabilités informatisées des entreprises ;
- ▶ institution en droit interne de l'échange d'informations avec les pays étrangers ;
- ▶ amélioration des modalités de remise des lettres de notification ;
- ▶ octroi au contribuable de la possibilité de recours direct devant le tribunal quand les décisions des commissions sont définitives;
- ▶ élargissement de la procédure accélérée aux sociétés en liquidation ou en redressement judiciaire ;
- ▶ instauration de la procédure contradictoire en matière de retenue à la source sur les produits des actions, sur les produits de placement à revenu fixe, sur les profits sur cessions de valeurs mobilières et sur les produits bruts perçus par les personnes non résidentes ;
- ▶ obligation d'informer l'administration, préalablement à toute demande d'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire des entreprises.

## B. Mesures d'ordre administratif

Au niveau de la gestion administrative, plusieurs actions ont été entreprises, dont notamment :

- ▶ amélioration des méthodes de sélection des dossiers à vérifier par le ciblage des entreprises qui présentent des indices de fraude fiscale ;
- ▶ le renforcement de la production documentaire relative à plusieurs secteurs d'activité.

### 1- Nombre de dossiers vérifiés

Libellé	Réalisations 2005	Réalisations 2006
Nombre de dossiers vérifié	1180	1199
Effectif des vérificateurs opérationnels	231	224

On note que malgré la baisse du nombre des vérificateurs due aux départs volontaires, le nombre des dossiers vérifiés s'est accru de 1,6%.

Il est à noter également que dans le cadre du renforcement des moyens humains dédiés à la vérification, un effectif de 79 cadres nouvellement recrutés a été affecté aux services des vérifications.

### 2- Droits émis et droits recouverts

Libellé	Réalisations de 2005	Réalisations de 2006	Variation en %
Droits émis (en milliers de dirhams)	2 993 833	2 797 924	-6,5%
Droits recouverts	1 900 866	1 935 648	+1,83%
Taux de recouvrement	63,3%	70,2%	+6,9%

## CHAPITRE III : AMELIORER LE SERVICE RENDU A L'USAGER

Le service aux contribuables est l'un des axes prioritaires de l'action de la Direction Générale des Impôts. Aussi œuvre-t-elle à faciliter les démarches des « clients » et promouvoir l'acte volontaire d'accomplissement des obligations fiscales, notamment à travers une organisation orientée « client », le développement des services électroniques et la multiplication des moyens d'information.

### I. REORGANISATION DES DIRECTIONS REGIONALES DES IMPOTS

L'opération de réorganisation des structures de la Direction Générale des Impôts par type et taille des contribuables (personnes physiques et personnes morales, grandes entreprises et autres personnes morales) a été poursuivie au cours de l'année 2006 par :

- ▶ la création de la Direction Régionale de Tétouan (les Services Fiscaux relevant du ressort territorial des provinces de Tétouan, Chefchaouen, et Mdiq-Findeq ont été érigé en Direction Régionale) ;
- ▶ la réorganisation des Directions Régionales des Impôts de Fès et Tanger ;
- ▶ la réorganisation des Services Fiscaux relevant de la Direction Régionale de Rabat et la création en son sein de :
  - la Direction Inter Préfectorale des Grandes Entreprises et autres Personnes Morales ;
  - la Direction Préfectorale des Personnes Physiques de Rabat ;
  - la Direction Inter Préfectorale des Personnes Physiques de Salé et Témara-Skhirat.

Cette organisation permet à l'administration fiscale d'accroître son efficacité en calibrant l'utilisation des moyens disponibles aux risques et aux enjeux pour chaque catégorie de contribuables.

## II. TELE SERVICE SIMPL-TVA

En avril 2006, le télé service Simpl-TVA, relatif à la télé déclaration et au télépaiement de la TVA, a été ouvert en test, à un échantillon d'une trentaine de grandes entreprises de Rabat et Casablanca. Grâce à l'assistance mise à leur disposition à travers un centre d'appel, ainsi qu'à la documentation et certificats électroniques, ces sociétés ont pu au cours des mois suivants déposer des copies électroniques de leurs déclarations réelles.

Par ailleurs, pour asseoir le support juridique et réglementaire de ce télé service, en particulier pour la signature électronique et le télépaiement, la DGI a préparé ou a participé à l'élaboration d'un ensemble de textes.

Ainsi, la DGI a finalisé :

- ▶ L'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 2623-06 fixant les conditions de mise en œuvre de la télé déclaration et du télépaiement de la TVA; arrêté publié au bulletin officiel le 7 décembre 2006
- ▶ Les règles générales d'utilisation des services « Simpl », faisant office de contrat d'adhésion et stipulant les conditions, droits et règles à respecter pour l'utilisation de ce télé service. Ces règles ont été annexées à l'arrêté ci-dessus
- ▶ La convention de partenariat avec les banques précisant les modalités de mise en œuvre du télépaiement à travers le prélèvement automatique.

De même, la DGI a contribué à l'élaboration ou à la révision des textes suivants :

- ▶ Projet de loi n° 53-05 relatif à l'échange électronique des données juridiques ; texte instituant la preuve par la signature électronique
- ▶ Projet d'arrêté du ministre des Finances et de la Privatisation,

initié par la Trésorerie Générale du Royaume, relatif au paiement multi-canal des créances publiques ; canaux dont fait partie le prélèvement bancaire.

Les qualités du télé service Simpl-TVA ont été reconnues lors de l'édition 2006 du forum annuel e-gov du Maroc, par l'attribution du prix d'encouragement e-mtiaz en récompense de ses qualités facilitatrices et innovantes.

### **III. AUTRES TELE SERVICES**

En vue de mettre en ligne de nouveaux télé services, la DGI a entamé les travaux pour la réalisation du télé service Simpl-IS relatif à la dématérialisation des déclarations de l'impôt sur les sociétés, leurs annexes et les paiements y afférents.

### **IV. INFORMATION**

La stratégie de communication de la DGI se décline en nombreuses actions en direction aussi bien des différents acteurs et porteurs de réformes, que de l'opinion publique, afin de les éclairer sur les avantages des réformes entreprises, pour obtenir leur adhésion aux choix opérés en matière de politique fiscale.

Elles comprennent notamment :

- ▶ les relations publiques ;
- ▶ les relations avec la presse ;
- ▶ les publications ;
- ▶ l'animation du site Internet.

#### **A. Relations publiques**

##### **1- Conférences-débats du Directeur Général des Impôts**

Pendant le premier semestre 2006, huit rencontres d'information autour des mesures de réforme introduites par la loi de finances, se sont tenues avec différentes organisations et associations professionnelles : le Rotary International, Club de Casablanca, la Chambre Française du Commerce et d'industrie au Maroc, la Chambre Espagnole du Commerce et d'Industrie du

Maroc, le Syndicat National des Experts Comptables en partenariat avec la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise au Maroc, la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Casablanca, l'Ordre des Experts Comptables, l'Ecole Nationale d'Administration, l'Association de la Zone Industrielle de Tanger.

## 2- Evénements

- ▶ Participation de cadres de la DGI au salon Moubadara accueillant les entrepreneurs afin de leur expliquer les nouveautés de la loi de finances 2006 du 15 au 17 juin 2006 ;
- ▶ Participation de la DGI au e-forum afin de sensibiliser les contribuables au e-service TVA appelé « Simple TVA », les 21 et 22 juin 2006.

## B. Relations avec la presse

Des contacts périodiques sont menés au niveau de la presse à travers :

- ▶ La publication de communiqués sur les échéances fiscales, notamment en matière de déclaration et de paiement : dépôt des déclarations de l'impôt sur le revenu, paiements trimestriels des acomptes de l'IS ...)
- ▶ La participation à des émissions à la télévision ;
- ▶ Information des journalistes sur des questions d'ordre fiscal.

## C. Publications

La Direction Générale des impôts a développé une série d'actions pour favoriser l'adhésion des citoyens à l'impôt et pour promouvoir le civisme fiscal.

Ainsi, les guides et dépliants, en langue arabe et en langue française ont été mis à jour sur la base des nouvelles dispositions de la loi de finances 2006.

## **D. Internet**

La communication du plus grand public est également assurée à travers le site Internet de la DGI qui fournit des informations fiscales au sujet de la législation fiscale et des actualités fiscales.

La rubrique « questions réponses » regroupant toutes les réponses de la DGI aux questions des usagers a été régulièrement alimentée.



## CHAPITRE IV : MODERNISER LE SYSTEME D'INFORMATION

L'année 2006 est la 4ème année de mise en œuvre des projets du schéma directeur informatique et de télécommunication 2003-2007. Elle a notamment été marquée par les grandes avancées opérées dans le cadre du projet Système Intégré de Taxation (SIT).

### I. PROJET SIT

Ce projet vise l'amélioration de l'efficacité de l'administration et, partant, l'augmentation du degré de satisfaction des usagers dans le cadre des démarches qu'ils entreprennent auprès de la DGI.

Le Système Intégré de Taxation est d'abord et avant tout une base de données nationale orientée usager qui remplacera progressivement les bases régionales.

Le système est construit autour du dossier fiscal unique. L'ensemble du système vient en effet alimenter un même dossier fiscal qui fédère l'ensemble des informations sur chaque contribuable. L'institution du compte fiscal constitue une nouveauté essentielle puisqu'elle offre une perspective d'ensemble sur les recouvrements et les dépenses du contribuable.

Dans un premier temps, l'intégralité de l'activité liée à l'assiette fiscale comprenant notamment la tenue du dossier du contribuable, les déclarations, l'ordonnancement, le recouvrement et la comptabilité, ont bénéficié d'innovations importantes, permettant aux gestionnaires de centrer leur travail sur le contrôle.

En outre, SIT informatise des tâches qui, jusqu'à présent, n'étaient pas prises en compte par le système, tels la demande d'achat en exonération de TVA ou le remboursement de la TVA.

Pour les gestionnaires, SIT offre ainsi l'opportunité de disposer d'un nouvel outil de travail, plus complet, plus moderne, qui leur permettra de recentrer leur travail sur leurs missions de base et améliorer la qualité du service rendu.

## II. EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Le taux d'équipement a atteint 84% en 2006.

L'opération de remplacement des terminaux par des PC a été poursuivie et a connu l'acquisition et le déploiement de 700 PC, 191 portables et 205 imprimantes.

Quant au réseau de la DGI, en 2006, 19 nouveaux sites ont été connectés et le nombre de points d'accès au réseau est ainsi passé de 79 en 2005 à 98 en 2006.

La messagerie électronique, a aussi connue une évolution en 2006, par le déploiement de 590 comptes de messagerie. Le nombre de fonctionnaires utilisant la messagerie est ainsi passé à 3336.

Chaque année, la DGI continue à faire évoluer les mesures de sécurité par la réalisation de multiples actions en vue de protéger les équipements, le réseau informatique et les données.

## CHAPITRE V METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES

Pour mener à bien les réformes en profondeur de ses structures et de ses modes d'action, la DGI a opté pour une véritable stratégie d'accompagnement du changement.

La formation continue, l'adaptation aux innovations du système d'information, la communication interne sont autant d'actions qui permettent à l'ensemble des fonctionnaires de se sentir porteurs et bénéficiaires des mutations en cours.

Dans ce contexte, la DGI a adopté une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPEEC) qui lui permettra d'effectuer un meilleur suivi de l'évolution des emplois et des carrières, servant de base à une meilleure gestion des effectifs et des compétences.

Par ailleurs, pour renforcer la qualité de l'encadrement et augmenter les effectifs, la DGI a mené, ces dernières années, une vaste opération de recrutement de cadres à haut potentiel.

### I. RECRUTEMENT

Des sélections à grande échelle sont régulièrement effectuées au sein de la DGI pour doter les différents postes de profils adéquats ; exemple en 2006 :

- ▶ sélection pour des postes de vérificateurs : 87 reçus ;
- ▶ sélection des agents communaux pour mise à la disposition de la DGI : Cette opération a permis de sélectionner 88 agents répondant au profil recherché, parmi lesquels 49 agents ont été effectivement mis à la disposition de la DGI ;
- ▶ appel à candidature pour pourvoir des postes de responsabilité.

## II. FORMATION

Les programmes de formation ont pour objectif de valoriser les compétences internes par la prise en charge des cadres nouvellement recrutés, le renforcement des compétences des cadres déjà en poste et la maîtrise des nouveaux métiers. Ces actions sont entreprises dans le but d'accompagner les changements engagés par la DGI et sa modernisation, de s'adapter à son environnement, de développer sa réactivité afin de répondre efficacement aux exigences des usagers et in fine leur assurer une meilleure qualité de service.

Les cycles de formations se déclinent sous 4 formes principales :

- ▶ La formation initiale pour assurer l'enseignement théorique de base et une formation opérationnelle pour les nouvelles recrues ;
- ▶ La formation continue pour renforcer les compétences des cadres et agents dans les domaines de leurs activités ;
- ▶ La formation à l'étranger afin de développer le benchmark avec les systèmes fiscaux les plus performants au niveau international ;
- ▶ Les séminaires en management et en communication pour moderniser les techniques de gestion à tous les niveaux.

Il convient de relever également les actions de formation sur la déontologie organisées au profit de l'ensemble des agents, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Code de déontologie et des valeurs.

En effet, le contexte de changement et de modernisation imposé par l'environnement fait que les agents de l'Administration fiscale doivent, en prenant en charge leurs missions essentielles, assurer des services de qualité avec transparence, efficacité et efficacité.

Ainsi, le contrôle des règles déontologiques a été intensifié, notamment à travers le renforcement de la prévention par une information continue des agents sur les risques nouveaux (messagerie, bases de données nationales, etc.).

Au total, en 2006, plus de 2500 fonctionnaires de la DGI ont bénéficié au moins d'un cycle de formation, soit environ 60% de l'effectif global.

Par ailleurs, 63 responsables et cadres en pris part à des rencontres et des séminaires organisés au niveau international notamment par l'Organisation

de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), le Centre de rencontres et d'Etudes des Dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), le Bureau International de la documentation Fiscale (IBFD) et les Universités étrangères.

### III. GESTION PREVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES

La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences est l'un des axes fondamentaux de la modernisation de la DGI. A cet effet, un appel d'offres, relatif à l'élaboration et la réalisation d'une étude pour sa mise en place a été lancé en novembre 2006. Cet appel d'offres a abouti à la conclusion d'un marché avec un consultant expert en la matière.

Axe fondamental de la modernisation de l'administration, la GPEEC consiste à :

- ▶ Anticiper un changement organisationnel et fonctionnel ;
- ▶ Evaluer et permettre une meilleure performance;
- ▶ Repérer et résoudre les difficultés d'adaptation des collaborateurs « nouvelles missions, nouveaux services offerts aux usagers »...;
- ▶ Favoriser l'adéquation poste- profil (reconversion, mobilité, recrutement) ;
- ▶ Elaborer des référentiels des normes des métiers, des emplois et de compétences détenues par l'Administration ;
- ▶ Elaborer une politique de réajustement pour annuler ou réduire les écarts prévisibles : définir les grandes orientations des ressources humaines pour les années à venir, de façon à gérer au mieux les mutations futures, puis à décliner celles-ci en actions concrètes et à construire des plans d'actions en matière de recrutement, de mobilité et de formation...

La mise en œuvre de la GPEEC au niveau des sites pilotes se déroulera selon un planning étalé sur 8 mois et comprendra une phase de diagnostic (élaboration des fiches d'emploi, recensement opérationnel des effectifs et leurs répartitions par rapport aux activités et aux emplois de la DGI) et une phase d'élaboration et de formalisation des référentiels des emplois, des compétences et des normes de charge de travail, selon les spécificités des emplois et de l'implantation géographique des entités.

#### IV. ACTION SOCIALE

Afin de promouvoir un esprit convivial et confraternel au sein de l'administration fiscale, plusieurs actions ont été menées pour développer les prestations sociales :

- ▶ Octroi d'aides sociales à 130 fonctionnaires de la DGI ;
- ▶ Octroi d'aides pour le pèlerinage au profit de 49 fonctionnaires ;
- ▶ Finalisation en cours de l'action de souscription à la retraite complémentaire et à certains produits d'assurances ; à cet effet, la Caisse Marocaine de Retraite a été retenue et une campagne de sensibilisation a été entamée et achevée au niveau du Service Central ;
- ▶ Organisation d'une réception offerte en l'honneur des retraités de la DGI;
- ▶ Organisation d'une journée artistique (peinture) au profit des enfants du personnel de la DGI, réunissant 21 enfants ;
- ▶ Organisation d'une visite à l'espace de jeux « Magic-Park » à Salé ;
- ▶ Organisation d'une collecte de sang au profit du Centre Régional de Transfusion sanguine de Rabat ;
- ▶ Organisation d'une tournée de football avec certains établissements pénitentiaires: Larache, Settat et El Jadida ;
- ▶ Participation à un tournoi de football organisé par l'Association sportive de l'Agriculture, à l'occasion du mois de Ramadan ;
- ▶ Création des équipes de football aux DRI de Tanger et Tétouan ;
- ▶ Inscription au Conservatoire de Musique de Rabat de 10 enfants du Personnel de la DGI.

## V. COMMUNICATION INTERNE

Les actions de communication interne ont pour finalité d'assurer un même niveau d'information pour l'ensemble des fonctionnaires, de renforcer la cohésion, de porter les valeurs de la DGI et de contribuer à la mobilisation de tous autour des objectifs stratégiques.

### A. Rencontres d'information et de sensibilisation

Suite à l'adoption de la loi de finances 2006, une série de conférences ont été animées, par les responsables et cadres de la Division de la Législation, au profit des ressources relevant du Service Central et des Directions Régionales.

### B. Journée du fiscaliste

La DGI a organisé une rencontre avec 400 personnes représentant les différents grades et profils de la DGI, pour communiquer sur la stratégie de modernisation de la Direction Générale.

### C. Mesinfos

« Mesinfos » est une feuille d'information interne publiée à travers la messagerie de la DGI, pour informer les ressources :

- ▶ des projets de réformes conduits par la DGI ;
- ▶ de l'actualité fiscale
- ▶ des orientations stratégiques (lettre de M. le Directeur Général).

Au cours de l'année 2006, deux feuilles ont été diffusées auprès des cadres et responsables de la DGI :

- ▶ la première sur les dépenses fiscales avec un éditorial précisant que l'évaluation des dépenses fiscales entre dans le cadre de la réforme fiscale ;
- ▶ la seconde sur le Portail de la DGI et sur les e-services.

## **D. Site intranet**

Le site intranet de la DGI comprend des rubriques informationnelles et des services (revue de presse, formulaires)

En outre, la rubrique destinée à mettre en avant les potentialités de nos ressources humaines à travers la publication de leurs travaux personnels et professionnels a connu un engouement particulier en 2006. La rubrique « Etudes et analyse » regroupe ainsi des rapports, des thèses, des articles et des œuvres littéraires.

## **E. Portail documentaire**

Il est également possible, à travers Intranet, d'accéder aux bases de données constituées par le service de documentation, couvrant la documentation générale (livres, articles de périodiques spécialisés) et la documentation fiscale (circulaires, notes de service, questions fiscales, etc.), de faire des recherches multicritères, de s'inscrire à des profils de recherche, de réserver en ligne des documents et de consulter les divers produits documentaires offerts.